

VAE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

POUR L'OBTENTION D'UN CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

UNE DÉMARCHÉ INDIVIDUELLE

ACQUÉRIR UN DIPLÔME SANS PASSER PAR LA FORMATION

La loi sur la VAE permet aux personnes qui le souhaitent de faire valoir leur expérience en vue de l'obtention d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification figurant sur une liste établie par la Commission paritaire de l'emploi d'une branche professionnelle, enregistré dans le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

La CPNE-IH a mis en place une procédure pour la VAE qui permet aux personnes d'accéder au CQP dans un délai minimum de 3 mois.

L'accompagnateur labellisé VAE-CQP effectue un accompagnement individualisé et se charge de transmettre au jury de la Commission nationale de certification l'intégralité des éléments qui constitue le dossier.

TÉMOIGNAGE

CATHERINE GOMBART

Service Alternance - UMIH FORMATION

Le CQP, une véritable opportunité

Le CQP est une véritable opportunité pour beaucoup de jeunes qui ont envie d'intégrer un secteur d'activité riche et dynamique.

UMIH Formation propose une formule d'alternance préparée et validée par des professionnels du secteur avec 80 % du temps en entreprise. Forts d'une expérience professionnelle, d'une formation volontairement orientée vers l'opérationnel et d'un suivi en entreprise assurée par l'équipe pédagogique et les tuteurs, les jeunes diplômés décrochent un contrat CDI avant même la remise de leur certification. Des cabinets de recrutement nous sollicitent même pour les placer. L'alternance est la solution flexible à moindre coût pour renforcer ses équipes, former et intégrer des jeunes en entreprises.

Nous sommes très fiers de leur réussite dans leur carrière hôtelière.